

L'ECHELLE DE NOTATION ECTS

L'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française déterminant les modèles des diplômes et des suppléments aux diplômes délivrés par les institutions universitaires de la Communauté française dispose :

Le supplément au diplôme vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la "transparence" internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc).

L'Arrêté impose notamment que le supplément au diplôme comporte des informations sur le contenu des études et sur les résultats obtenus par l'étudiant. Ces informations portent sur le système de notation en vigueur en Belgique francophone :

"L'évaluation finale d'un enseignement s'exprime sous forme d'une note, comprise entre 0 et 20, le seuil de réussite étant 10/20. L'évaluation globale d'une année ou d'un cycle d'études s'exprime de la même façon, le seuil de réussite étant dans ce cas de 12/20 de moyenne".

Les universités doivent aussi préciser la note globale obtenue par année d'études et/ou par cycle d'études, et enfin, pour permettre aux universités étrangères de comprendre la valeur à donner à ces notes chiffrées, elles doivent :

Transcrire ces notes dans le système de notation ECTS, selon l'échelle de réussite suivante, établie dans la mesure du possible sur plusieurs cohortes d'étudiants : A les 10% meilleurs, B les 25% suivants, C les 30% suivants, D les 25% suivants, E les 10% restants. La note F est utilisée pour les étudiants en échec.

Quel est l'objectif de ce système de notation ECTS ?

Selon le "Guide de l'utilisateur du système ECTS", édité par la Commission européenne :

- ***L'ECTS garantit la reconnaissance académique des études à l'étranger par un système permettant de mesurer et de comparer les résultats académiques de l'étudiant et de les transférer d'un établissement à l'autre. Il convient de faire la distinction entre les crédits académiques, qui représentent la quantité de travail accompli, et les notes, qui traduisent la qualité de ce travail. (...)***
- ***L'échelle de notation ECTS a donc été mise au point dans le but d'aider les établissements à interpréter les notes obtenues par les étudiants ECTS dans les établissements d'accueil. Les notes ECTS représentent un complément d'information sur les notes attribuées à l'étudiant par l'établissement dans lequel il poursuit ses études ; l'échelle de notation ECTS ne se substitue en aucun cas au système de notation en vigueur au niveau local. Les décisions concernant la manière d'appliquer cette échelle de notation aux systèmes institutionnels relèvent toujours de la compétence des établissements d'enseignement supérieur concernés.***

Il est traduit comme tel :

| Notes ECTS | Pourcentage d'étudiants admis qui devraient obtenir la note | Définition |
|-------------------|--|--|
| A | 10 | <i>EXCELLENT</i> : résultat remarquable, avec seulement quelques insuffisances mineures. |
| B | 25 | <i>TRES BIEN</i> : résultats supérieur à la moyenne, malgré un certain nombre d'insuffisances. |
| C | 30 | <i>BIEN</i> : travail généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables. |
| D | 25 | <i>SATISFAISANT</i> : travail honnête, mais comportant des lacunes importantes. |
| E | 10 | <i>PASSABLE</i> : le résultat satisfait aux critères minimaux. |
| FX | — | <i>INSUFFISANT</i> : un travail supplémentaire est nécessaire pour l'octroi d'un crédit. |
| F | — | <i>INSUFFISANT</i> : un travail supplémentaire considérable est nécessaire. |

L'objectif de cette notation n'est pas de classer un étudiant au sein de sa propre promotion mais bien de situer ses résultats par rapport aux performances réalisées par ses pairs au cours de plusieurs années précédentes. Le système prévoit donc que des statistiques soient établies afin de dégager des seuils correspondants aux notes A, B, C, D et E.

A correspond aux résultats des étudiants se situant parmi les 10% les meilleurs, B, les 25 % suivants, etc. Les étudiants dont la note est supérieure au seuil B, verront donc leur note accompagnée d'un B sur le supplément au diplôme.

La note chiffrée est ainsi explicitée par une information qui permet de situer l'étudiant par rapport aux performances réalisées par ses pairs et de préférence au cours de plusieurs cohortes.

Comment ce système est-il appliqué à l'ULB ?

Des statistiques sont réalisées sur la base des résultats des grilles de délibérations des 3 années précédentes afin déterminer, pour chaque lettre A, B, C, D, E un seuil dans l'échelle de notation de 0 à 20 (ne sont pris en compte dans le calcul des seuils que les notes des étudiants ayant réussi, toutes sessions confondues - exception faite des réussites partielles).

Les seuils sont établis par faculté et par année d'études. Il y a donc une grille A, B, C, D, E pour la première année de bachelier en Faculté des Sciences, une autre grille pour la deuxième

année de bachelier en Faculté des Sciences, et encore une autre pour la troisième année de bachelier en Faculté des Sciences. Idem pour les masters. Et idem en Faculté de Philosophie et Lettres, etc.

Ces échelles sont recalculées annuellement et publiées en début d'année académique, préalablement à l'année d'étude durant laquelle elles s'appliqueront.

Afin de répondre aux besoins de transparence pour la mobilité, les seuils prédéfinis sont accessibles sur le site de chaque faculté.

<http://www.ulb.ac.be/facs/index.html>

Ils seront mentionnés sur le contrat d'étude des étudiants partant en programme d'échange, ainsi que dans le supplément au diplôme.

Faculté des Sciences appliquées – Notes ECTS pour l'année académique 2008-2009 :

| <i>Mentions</i> | <i>Seuils à atteindre pour obtenir les mentions</i> | | | | |
|-----------------|---|------|------|------|------|
| | BA1 | BA2 | BA3 | MA1 | MA2 |
| A | 1507 | 1541 | 1587 | 1638 | 1749 |
| B | 1274 | 1308 | 1370 | 1460 | 1611 |
| C | 1167 | 1206 | 1255 | 1303 | 1473 |
| D | 1091 | 1121 | 1178 | 1208 | 1317 |
| E | 1012 | 1037 | 1047 | 1087 | 1092 |